



Piscine ARCHIPEL
 Champ d'Eté 01190 Pont de Vaux
 Tél.: 03.85.23.99.11
 accueil-piscine@ccbresseetsaone.fr

INSCRIPTION ACTIVITES AQUATIQUES
3^{ème} période du 03/01 au 03/02/2023

Lundi	9/01 – 16/01 – 23/01 – 30/01	4 séances
Mardi	3/01 – 10/01 – 17/01 – 24/01 – 31/01	5 séances
Mercredi	4/01 – 11/01 – 18/01 – 25/01 – 1/02	5 séances
Jeudi	5/01 – 12/01 – 19/01 – 26/01 – 2/02	5 séances
Vendredi	6/01 – 13/01 – 20/01 – 27/01 – 3/02	5 séances

NOM de l'abonné :Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : F M

Adresse :Code postal :Ville :

Téléphone :E-mail :

Cocher l'activité choisie		Créneau choisi	Tarif 3 ^{ème} période	Paiement
<input type="checkbox"/>	Aquagym	Jour :	55 €	Montant réglé : Mode : Date :
<input type="checkbox"/>	Aquafitness			
<input type="checkbox"/>	Aquabike	Heure :	Sauf pour le lundi : 44 €	
<input type="checkbox"/>	Aquagym douce			

Je certifie avoir pris connaissance du règlement des activités (au dos)

Date : Signature.....

Cadre réservé piscine	Certificat médical fourni : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
-----------------------	---



Piscine ARCHIPEL
 Champ d'Eté 01190 Pont de Vaux
 Tél.: 03.85.23.99.11
 accueil-piscine@ccbresseetsaone.fr

INSCRIPTION ACTIVITES AQUATIQUES
3^{ème} période du 03/01 au 03/02/2023

Lundi	9/01 – 16/01 – 23/01 – 30/01	4 séances
Mardi	3/01 – 10/01 – 17/01 – 24/01 – 31/01	5 séances
Mercredi	4/01 – 11/01 – 18/01 – 25/01 – 1/02	5 séances
Jeudi	5/01 – 12/01 – 19/01 – 26/01 – 2/02	5 séances
Vendredi	6/01 – 13/01 – 20/01 – 27/01 – 3/02	5 séances

NOM de l'abonné :Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : F M

Adresse :Code postal :Ville :

Téléphone :E-mail :

Cocher l'activité choisie		Créneau choisi	Tarif 3 ^{ème} période	Paiement
<input type="checkbox"/>	Aquagym	Jour :	55 €	Montant réglé : Mode : Date :
<input type="checkbox"/>	Aquafitness			
<input type="checkbox"/>	Aquabike	Heure :	Sauf pour le lundi : 44 €	
<input type="checkbox"/>	Aquagym douce			

Je certifie avoir pris connaissance du règlement des activités (au dos)

Date : Signature.....

Cadre réservé piscine	Certificat médical fourni : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
-----------------------	---

REGLEMENT DES ACTIVITÉS AQUATIQUES

SAISON 2022/2023

Périodes

1 ^{ère}	12 septembre au 21 octobre
2 ^{ème}	7 novembre au 16 décembre
3 ^{ème}	3 janvier au 3 février
4 ^{ème}	20 février au 7 avril
5 ^{ème}	24 avril au 23 juin

1. Durée des séances : 45 minutes. (Sauf AQUABIKE 40 minutes)
2. Ouverture des bornes 15 minutes avant le début des séances.
3. Présentation d'un certificat médical OBLIGATOIRE.
4. Les inscriptions par période se renouvellent aux dates indiquées à l'accueil. Le cas échéant, restitution du bracelet à l'accueil ou facturation (5 €).
5. Les séances ponctuelles doivent être **réservées et réglées durant les horaires d'ouverture au public. Aucun billet ne sera vendu en dehors de ces créneaux.** Elles seront acceptées dans la limite des places disponibles.
6. En cas de perte ou de détérioration des bracelets, 5 € seront dus.
7. Pour l'ensemble des activités, **hors présentation d'un certificat médical**, aucun remboursement ni aucune récupération ne seront accordés.
8. Afin d'éviter les risques de fraudes, toute personne est susceptible d'être photographiée aux bornes d'entrées et ce dans le cadre des textes réglementaires en vigueur.
9. Toute personne inscrite aux activités organisées à la piscine s'engage à se conformer au présent règlement. Dans le cas contraire, elle sera interdite d'accès.
10. Le présent règlement se réserve le droit d'évoluer en fonction des mesures et obligations sanitaires à venir.

REGLEMENT DES ACTIVITÉS AQUATIQUES

SAISON 2022/2023

Périodes

1 ^{ère}	12 septembre au 21 octobre
2 ^{ème}	7 novembre au 16 décembre
3 ^{ème}	3 janvier au 3 février
4 ^{ème}	20 février au 7 avril
5 ^{ème}	24 avril au 23 juin

1. Durée des séances : 45 minutes. (Sauf AQUABIKE 40 minutes)
2. Ouverture des bornes 15 minutes avant le début des séances.
3. Présentation d'un certificat médical OBLIGATOIRE.
4. Les inscriptions par période se renouvellent aux dates indiquées à l'accueil. Le cas échéant, restitution du bracelet à l'accueil ou facturation (5 €).
5. Les séances ponctuelles doivent être **réservées et réglées durant les horaires d'ouverture au public. Aucun billet ne sera vendu en dehors de ces créneaux.** Elles seront acceptées dans la limite des places disponibles.
6. En cas de perte ou de détérioration des bracelets, 5 € seront dus.
7. Pour l'ensemble des activités, **hors présentation d'un certificat médical**, aucun remboursement ni aucune récupération ne seront accordés.
8. Afin d'éviter les risques de fraudes, toute personne est susceptible d'être photographiée aux bornes d'entrées et ce dans le cadre des textes réglementaires en vigueur.
9. Toute personne inscrite aux activités organisées à la piscine s'engage à se conformer au présent règlement. Dans le cas contraire, elle sera interdite d'accès.
10. Le présent règlement se réserve le droit d'évoluer en fonction des mesures et obligations sanitaires à venir.